

## AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE LA MAIRIE DE VILLARD ST PANCRACE A L'ASSOCIATION LES LOUSTICS

**ENTRE :**

La commune de Villard st Pancrace 9 rue de l'école 05100 VILLARD ST PANCRACE,  
Représentée par son Maire, M Sébastien FINE, Maire, agissant en vertu d'une délibération n° du  
Conseil Municipal en date du .  
Ci-après dénommée la Commune,  
D'une part

**ET :**

L'association dénommée : Les Loustics  
Représentée par sa Présidente, Mme Leslie ROMAN  
Ci-après dénommé le bénéficiaire,  
D'autre part

### Préambule

Il est rappelé que par convention en date du 29/06/2017, la commune a mis à disposition du bénéficiaire le véhicule de Marque : PEUGEOT Type : Partner N° immatriculation : 6594LB05, avec ou sans chauffeur, pour répondre aux besoins du service de restauration du lundi au vendredi de 11h à 11h30, y compris pendant les vacances scolaires.

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

**Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet la modification à compter du 01/11/2019 de l'article 13 « tarification » de la convention du 29/06/2017 décrite ci-dessus comme suit :

***Article 13 : Tarification***

*La mise à disposition du véhicule est effectuée selon les critères suivant :*

- *Avec Chauffeur au tarif de 13 €/trajet*
- *Sans chauffeur au tarif de 5 €/trajet*

*La facture ainsi que le titre de recette correspondant seront émis mensuellement et sera à régler auprès de la Trésorerie de Briançon*

**Article 2 :**

Les autres articles de la convention du 29/07/2017 sont inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux

A Villard St Pancrace, le

**Pour la commune**  
**Le Maire**  
**Sébastien FINE**

**Pour l'association**  
**La Présidente**  
**Mme Leslie ROMAN**